



ARRETE

portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en

**Première année de Licence
Mention Droit,
Parcours Accès santé – LAS (Toulouse)
Année universitaire 2023-2024**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

**Première année de Licence
Mention Droit,
Parcours Accès santé – LAS (Toulouse)**

est composée comme suit :

- Isabelle POIROT-MAZERES, Professeure des universités, Présidente
- Mathieu TOUZEIL-DIVINA, Professeur des universités
- Nathalie DEGROVE-VALDEYRON, Professeure des universités
- Sophie THERON, Maître de Conférences
- Delphine ESPAGNO, Maître de Conférences
- Hugo RICCI, Agent temporaire Vacataire Doctorant

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 8 mars 2023

**Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK**

